



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	DEV-2020-075
DIRECTION :	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA PROMOTION		
SERVICE :	N/A		
DATE :	29 juin 2020		
OBJET :	Avenant 2 à l'offre d'achat des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)	
<p>À la suite d'un appel de propositions, une offre d'achat soumise par La Traverse Un, S.E.C. a obtenu l'approbation du conseil de la Ville (CV-2018-06-28) ainsi que l'avenant #1 (CV-2020-00-55) pour la vente des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis). Le délai lié à l'acquisition du lot 2 434 867 par la Ville ayant été tributaire des procédures du MTQ, un avenant à l'offre d'achat doit être conclu pour ajuster en conséquence certaines dates contractuelles qui étaient stipulées dans l'offre d'achat.</p> <p>Vous trouverez en annexe l'avenant #2 que la compagnie La Traverse Un, S.E.C. nous a soumis à cet effet.</p> <p>À noter que l'avenant #1 avait été validé par DAJSC et que, pour l'avenant #2, seulement quelques dates ont été modifiées par rapport au premier avenant.</p>	
2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)	
Il est souhaité que le comité exécutif et le conseil de la Ville entérinent l'avenant #2 qui est proposé, et ce, afin de permettre la poursuite du projet immobilier visé sur les lots 2 434 867 et 2 434 868.	

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Accepter l'avenant tel que proposé. 2. Ne pas accepter ledit avenant. 	

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Été 2020 : transaction • Automne 2020 : négociation d'une entente avec la chaîne hôtelière • Automne 2020 : conception du projet • Hiver 2020 : analyse du projet • Printemps 2021 : début de la construction 	

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Au CV du 6 juillet, afin de permettre notamment au promoteur de conclure cet automne une entente avec la chaîne hôtelière.

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
N/A				
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%
Commentaire :				

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :

INFORMATION PTI :

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer

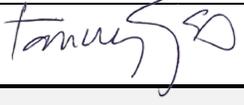
Source de financement proposée

Commentaires :

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Valérie Dubois (Bureau de projet)	Échéancier	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	22/06/20
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'avenant #2 à intervenir à l'égard de l'offre d'achat conclue avec La Traverse Un, S.E.C., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-075.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES
DEV-2020-075-ANNEXE 1 – Avenant #2

10-APPROBATIONS/SIGNATURES		
Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Alain Carpentier	Conseiller en développement	19/06/2020
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Philippe Meurant	Directeur	29/06/2020
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Tommy Grégoire	Coordonnateur	29/06/2020
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Philippe Meurant	Directeur	29/06/2020
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	02-07-2020

AVENANT #2

OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN

PAR : LA TRAVERSE UN, S.E.C., légalement constituée, ayant son siège social au 2276, route Principale, Saint-Nérée-de-Bellechasse, province de Québec, G0R 3V0, ici représentée par Pierre Gagné, dûment autorisé à agir aux présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée « l'OFFRANT »;

À : VILLE DE LÉVIS, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la Charte de la Ville de Lévis, ayant son bureau au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, province de Québec, G6W 7W9 ;

Ci-après nommée la « VILLE »

ATTENDU l'offre d'achat déposée par La Traverse UN, s.e.c. le 21 août 2018 (ci-après l'« Offre d'achat »);

ATTENDU l'acceptation de l'Offre d'achat par la Ville le 10 septembre 2018 par la résolution CV-2018-06-28;

ATTENDU l'acceptation de l'avenant #1 par la Ville le 27 janvier 2020 par la résolution CV-2020-00-55;

ATTENDU QUE la Ville n'est pas encore propriétaire en date de ce jour du lot 2 434 867;

ATTENDU QUE le délai pour compléter la transaction nécessite un changement des dates indiquées dans l'Offre d'achat;

ATTENDU QUE l'Offre d'achat signée doit en conséquence être modifiée;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. MODIFICATION DE LA CLAUSE 3.5 « OBLIGATIONS DE L'OFFRANT » :

L'Offre d'achat est modifiée par le remplacement de la date « 1^{er} juin 2020 » de la clause 3.5 par la la date du « 14 décembre 2020 ».

2. MODIFICATION DE LA CLAUSE 4.13 « AUTRES CONDITIONS DE LA VENTE » :

L'Offre d'achat est modifiée par le remplacement de la date « 1^{er} juin 2020 » du paragraphe a) de la clause 4.13 par la date du « 14 décembre 2020 ».

L'Offre d'achat est modifiée par le remplacement de la date « 1^{er} juin 2020 » du paragraphe d) de la clause 4.13 par la la date du « 14 décembre 2020 ».

3. MODIFICATION DE LA CLAUSE 9 « DÉLAI CONVENTIONNEL DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ » :

L'Offre d'achat est modifiée par le remplacement de la date du « 30 avril 2020 » contenue à la quatrième ligne du premier alinéa de la clause 9, par la date du « 31 août 2020 ».

4. DÉLAI D'ACCEPTATION DE L'AVENANT

4.1 Le présent avenant est bon pour acceptation par résolution du conseil de la VILLE jusqu'au 28 août 2020.

4.2 Le présent avenant devient caduque si aucune acceptation n'est émise par la Ville avant l'expiration du délai prévu à la clause 7.1.

4.3 Si le présent avenant est accepté par la VILLE dans le délai prévu à 7.1, celui-ci fera alors partie intégrante de l'Offre d'achat et liera juridiquement les parties.

P6

LE PRÉSENT AVENANT À L'OFFRE D'ACHAT EST SIGNÉ PAR L'OFFRANT À L'ENDROIT ET À LA DATE MENTIONNÉS CI-DESSOUS :

À Lévis le 19 juin 2020

L'OFFRANT, par :

Pierre Gagné
Pierre Gagné, président

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le présent avenant a été reçu aux bureaux de la Ville de Lévis situé au 996 de la Concorde, Lévis à la date ci-dessous mentionnée. La réception du présent avenant n'atteste en rien et ne garantit pas son acceptation.

Pour la Ville :

Tammy Gagné
Signature

Le : 19 juin 2020